



D.2022.10.19.1.2.37

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

1 - 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.2 – FONCIER

**1.2.37 - 3^{ème} ligne de métro : VOLUME(S) EN TREFONDS – Indemnisation de la servitude en tréfonds
dossier n° AAM13 / 00423**

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.

Le propriétaire de l'immeuble/des immeubles ci-après désigné(s), a donné son accord au travers d'un acte annexé sur l'instauration d'une servitude de passage en tréfonds et le montant de l'indemnité associée :

Commune TOULOUSE

Référence cadastrale					N° plan	Servitude	
Sect.	N°	Nat.	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Empr.m²
821AB	499	S	Rue Riquet	21	710	s	21
821AB	500	S	Rue Riquet	11	702	s	11
821AB	510	S	Rue Riquet	1	707	s	1
Total en m²							33

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 821 AB n°499 - 00a 21ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m²	Teinte
UN (1)	Tréfonds	Voie Souterraine	Sans limitation	120.22 m	21 m²	Rose
DEUX (2)	Sursol	Sol et Constructions	120.22 m	Sans Limitation	21 m²	Jaune

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 821 AB n°500 - 00a 11ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m²	Teinte
UN (1)	Tréfonds	Voie Souterraine	Sans limitation	120.22 m	11 m²	Rose
DEUX (2)	Sursol	Sol et Constructions	120.22 m	Sans Limitation	11 m²	Jaune

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 821 AB n°510 - 00a 01ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m²	Teinte
UN (1)	<i>Tréfonds</i>	<i>Voie Souterraine</i>	<i>Sans limitation</i>	<i>120.22 m</i>	1 m²	<i>Rose</i>
DEUX (2)	<i>Sursol</i>	<i>Sol et Constructions</i>	<i>120.22 m</i>	<i>Sans Limitation</i>	1 m²	<i>Jaune</i>

Cette indemnité a été fixée conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat :

TOULOUSE		
Référence cadastrale : Section : 821AB N° : 499 - Plan : 710 - Emprise : s Rue Riquet		
- Indemnité principale		
Forfait :		
	Tréfonds	126.00 €
Référence cadastrale : Section : 821AB N° : 500 - Plan : 702 - Emprise : s Rue Riquet		
- Indemnité principale		
Forfait :		
	Tréfonds	66.00 €
Référence cadastrale : Section : 821AB N° : 510 - Plan : 707 - Emprise : s Rue Riquet		
- Indemnité principale		
Forfait :		
	Tréfonds	6.00 €
Total général :		198.00 €

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les termes de l'acte.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Misiak, Bacou, Martin, Suaud (pouvoir), Terrisse n'ont pas pris
part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte de servitude sur les parcelles section 821AB numéros 499, 500 et 510 à Toulouse, moyennant l'indemnité de 198,00 €, et AUTORISE le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans ce dernier.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président aux effets ci-dessus, à signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES